Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_07-DE

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A la majorité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
12 Juin 2026
Date d'affichage
12 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise, Mme MARTIN Anna, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVILLON Jérôme à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme LARUE Laurence à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-06-07 – Convention de financement du relais petite enfance pour la période 2026-2030

A la suite du renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030, la convention de financement du relais petite enfance signée entre la commune de Saint-Nolff et la Caf du Morbihan a été renouvelée.

Afin de poursuivre ce service, il revient maintenant à chaque commune du relais petite enfance de valider le renouvellement de la convention intercommunale ci-jointe fixant les modalités de fonctionnement entre la commune de Saint-Nolff et les cinq autres communes du relais : Treffléan, Elven, Trédion, Sulniac et Monterblanc.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention intercommunale annexée, pour la période 2026-2030.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission écoles, enfance jeunesse, affaires sociales, réunie le 10 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_07-DE

Article 1er : approuve le contenu de la convention intercommunale du relais petite enfance du pays de l'Argoët pour la période 2026-2030 ;

Article 2 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer ce document et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 24/06/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)